

Vous avez besoin du SNJ, le SNJ a besoin de VOUS !

Si vous
adhérez aux valeurs
du SNJ (Syndicat National
des Journalistes),
à ses positions
et à ses combats,
c'est à vous de vous
mobiliser !

Les élections professionnelles vont se dérouler à France télévisions du 10 au 16 mars (1er tour) et du 31 mars au 6 avril (2ème tour). Elles permettront de renouveler les représentants du personnel.

Ces élections déterminent
la représentativité syndicale,
c'est-à-dire le droit pour le SNJ de continuer
à exister à France télévisions,
pour défendre et améliorer vos droits !

10%

Le Syndicat National des Journalistes devra faire au moins 10 % des voix au premier tour des élections aux CSE (Comités Sociaux et Economiques). C'est indispensable pour conserver la représentativité, et pour agir au quotidien, afin de défendre les valeurs qui nous sont communes.

Une loi votée en 2008 a fixé ce seuil, au premier tour, pour qu'un syndicat soit représentatif dans un établissement ou une entreprise. Le législateur a prévu une exception pour les syndicats de journalistes, en raison de leur aspect catégoriel.

Considérant que ces syndicats ont vocation à syndiquer uniquement cette catégorie de salariés, il leur impose de franchir le seuil de 10 % dans le collège électoral « journalistes », et pas sur l'ensemble des collègues.

Hélas, le maintien des collèges journalistes est subordonné à l'accord de la majorité des syndicats participant au scrutin.

Si la présence d'un collège électoral journalistes va de soi dans la plupart des entreprises de presse, certains syndicats de France télévisions se sont ligués pour le refuser. Ils espèrent ainsi faire disparaître un concurrent qui les dérange.

En l'absence de collège électoral journalistes, dans une entreprise composée pour deux tiers de techniciens et de personnels administratifs, atteindre le seuil de 10 % n'a rien d'évident.

Or, plus que jamais, l'ensemble des salariés de France Télévisions a tout intérêt à voir le SNJ continuer son combat.



Pourquoi voter SNJ ?

Parce que le SNJ a toujours agi pour renforcer la solidarité entre salariés et défendre l'expertise de tous. Cela s'est traduit par la signature de certains accords négociés avec la direction, mais aussi par notre opposition à d'autres projets. (suite en page 2)

NOUS AVONS ACTIVEMENT **NÉGOCIÉ** et **VALIDÉ** :

L'accord pour le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap : il renforce la solidarité et l'inclusion.

L'accord égalité femmes-hommes : il prévoit une véritable enveloppe de rattrapage des inégalités salariales et des moyens de lutter contre le harcèlement et les agissements sexistes.

Le relevé de conclusion sur **l'élargissement du régime de prévoyance à des salariés non-permanents**, qui n'étaient pas couverts.

Le fonds de soutien avec les précaires, privés d'activités durant le premier confinement.

De nouvelles garanties et automatismes en matière de rémunérations (avenant 16 à l'accord collectif du 28 mai 2013).

Le passage de 3 à 5 % du taux de la prime de forfait jour à l'embauche (avenant 17 à l'accord collectif).

L'accord d'intéressement : il est basé sur une répartition identique des primes entre les salariés permanents et non-permanents, à présence égale.

L'accord télétravail : il encadre l'élargissement de cette modalité d'exercice du travail à de nouvelles catégories de salariés.

Vous avez le pouvoir de créer des droits !

Un employeur ne peut pas imposer seul n'importe quelle règle aux salariés. Dans de nombreux domaines, il doit parvenir à un accord avec les organisations syndicales représentatives. Ce pouvoir de « créer du droit » est l'enjeu principal des prochaines élections pour les comités sociaux et économiques (CSE). Ce pouvoir, en définitive, vous appartient. Il est important. Ne le déléguez pas à la légère mais en connaissance de cause. Fiez-vous aux actes, pas aux promesses de ceux qui sollicitent vos suffrages !

Le SNJ est une des quatre organisations syndicales dites « représentatives » à France télévisions, depuis les premières élections professionnelles organisées en 2011, après la création de l'entreprise unique.

En revanche, contrairement aux autres organisations syndicales, nous n'avons pas signé le texte sur la rupture conventionnelle collective (RCC) qui a validé la suppression de 900 emplois en 4 ans.

La rupture conventionnelle collective (RCC) est un désastre pour les conditions de travail des salariés qui restent dans l'entreprise : de nombreux départs n'ont jamais été remplacés par la direction.

Nous avons refusé aussi **l'accord sur les compétences complémentaires**, qui généralise la polyvalence.

Nous nous opposons en particulier à la pratique d'un **journalisme en mode dégradé**, sous l'appellation fourre-tout de « compétences éditoriales ».

Elles sont mises en œuvre par des salariés désireux de faire des contenus, mais qui sont de fait privés des protections légales et conventionnelles liées au statut et à la déontologie des journalistes professionnels.

La direction entend faire de ces « producteurs de contenus » des salariés de l'audiovisuel public, sans aucune possibilité d'obtenir la carte de presse, qui protège les journalistes.

La négociation d'un accord d'entreprise, d'un préavis de grève, de toute autre action syndicale, et la présence de nos élus dans les instances représentatives du personnel, dépendent directement de cette représentativité, légitimement tirée des urnes.

A ce titre, le SNJ a négocié tous les accords qui forment aujourd'hui le socle social en vigueur dans l'entreprise, en complément des dispositions du code du travail et de celles de la convention collective nationale de travail des journalistes (CCNTJ).

La représentativité syndicale est remise en jeu à chaque cycle électoral, c'est-à-dire chaque fois que les établissements dotés d'un comité social et économique (CSE) renouvellent leurs élus.

Nous avons besoin de vos suffrages pour rester à votre écoute et à votre service !

Elections CSE Réseau régional

Le droit à la santé et à la sécurité

Le réseau régional a enregistré une trentaine d'alertes sur la santé, dont deux tentatives de suicide durant ces trois dernières années. C'est très inquiétant ! C'est aussi révélateur de l'incapacité de la direction à entendre les alertes qu'elle reçoit pourtant, du SNJ en particulier.

Contrairement aux autres organisations syndicales, le SNJ a refusé de signer l'accord de rupture conventionnelle collective (RCC), synonyme de dégradation des conditions de travail des salariés qui restent dans l'entreprise. Nous avons perdu à ce jour près de 400 emplois dans le réseau régional, conséquence directe de la RCC.

« Contrairement à ce que certains pensent, le SNJ se préoccupe de tous les salariés et respecte tous les métiers. C'est important à une période où on a une direction qui veut casser certains métiers et dévaloriser la profession de journaliste ».

Jean-Manuel Bertrand, élu sortant.

La fin de l'hémorragie sur l'emploi

MYRIAM FIGUREAU
(France 3 Lyon)
et **JEAN-MANUEL BERTRAND**
(France 3 Marseille)
ont siégé comme élus du SNJ
au CSE sortant.
Ils sont à nouveau candidats
aux élections organisées en
2022.



Sale temps pour les salariés du réseau régional France 3 ! Ils ont été particulièrement malmenés ces dernières années.

C'est pourquoi, avec vous dans la mandature qui vient, les élus du SNJ auront pour priorités les revendications suivantes.

Le développement de l'information sur le web, sans « digital washing »

La direction refuse de prendre réellement en compte le numérique pour le réseau. Elle nie la spécialisation et les compétences de celles et ceux qui y travaillent. Elle leur interdit de fait de bénéficier des conditions de travail normales des autres salariés de FTV. Le journalisme sur le web n'est pas un journalisme au rabais, le SNJ continuera d'exiger de vrais moyens humains !



« On voit d'énormes changements dans notre entreprise et je ne veux pas attendre, être passive. Donc je m'engage pour discuter des changements à venir, de tenter de les influencer, pour qu'ils soient bien vécus par moi et par tous ceux avec qui je travaille. »

Myriam Figureau, élue sortante.

Le respect de tous les métiers

La direction rêve de nous transformer en « salariés de l'audiovisuel » polyvalents, en réalité déqualifiés. C'est la raison pour laquelle nous refusons la logique des compétences complémentaires éditoriales. Ce sont des promesses mensongères d'évolution professionnelle pour nos collègues PTA. Elles sont mortifères pour le journalisme et pour tous les métiers.

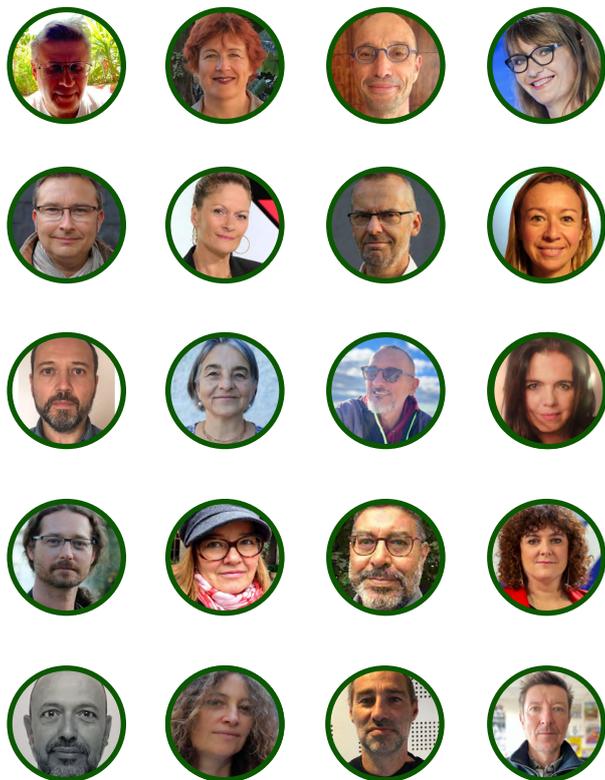
La défense de tous les salariés, CDI, CDD et pigistes

Nous continuons à nous battre au CSE et dans toutes les instances de proximité pour exiger le remplacement des postes vacants par des recrutements et des mobilités. Nous continuerons à défendre les CDD et les pigistes, y compris devant les tribunaux où nous les accompagnons régulièrement pour obtenir un CDI.

Une régionalisation digne de ce nom, respectueuse de ses salariés et de notre public

Au prétexte de la crise sanitaire, la direction habitue insidieusement notre public à la disparition de la proximité, en imposant des JT communs à la place des JT par antenne. Nous refusons ce déclin et nous continuerons de nous battre pour une vraie régionalisation !

Candidats titulaires



Jean-Manuel BERTRAND F3 Marseille
 Myriam FIGUREAU F3 Lyon
 Vincent HABRAN F3 Grenoble
 Magali ROUBAUD F3 Antibes
 Hervé COLOSIO F3 Rouen
 Nicole FACHET F3 Reims
 Raoul ADVOCAT F3 Besançon
 Laure CROZAT F3 Lyon
 François LATOUR F3 Dijon
 Cécile DESCUBES F3 Limoges
 Thierry WILL F3 Montpellier
 Marie NEUVILLE F3 Bordeaux
 Benoît HENRION F3 Amiens
 Isabelle AUDIN F3 Paris IDF
 Karim JBALI F3 Bordeaux
 Annaïck DEMARS F3 Limoges
 Abdelaali JOUDI F3 Paris IDF
 Frédérique BORDES F3 Limoges
 Jérôme GOSSET F3 Strasbourg
 Jérôme CURATO F3 Nîmes/Montpellier

Candidats suppléants

Marie-Pierre D'ABRIGEON F3 Bordeaux
 Julien LE COQ F3 Clermont-Ferrand
 Zohra HAMDANE F3 Amiens
 Clément ALET F3 Rodez
 Marie MORIN F3 Clermont-Ferrand
 Pascal COUSSY F3 Limoges
 Sandrine PAPIN Bordeaux
 Marc TAUBERT F3 Paris IDF
 Carine ALAZET F3 Montpellier
 Mathieu BOUDET F3 Lyon
 Marie-Charlotte PERRIER F3 Grenoble
 Nicolas PRESSIGOUT F3 Bordeaux
 Delphine CROS F3 Clermont-Ferrand
 Christian MATHIEU F3 Grenoble
 Caroline AGULLO F3 Montpellier
 Jean-Marie BARFETY F3 Lille
 France LEMAIRE F3 Limoges
 François OLLIER F3 Toulouse
 Martial CODET-BOISSE F3 Limoges
 Emmanuel WAT F3 Toulouse

